



APPEL A PROJETS DE RECHERCHE : Amélioration des connaissances sur la qualité de l'air du territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Juin 2022

Contexte :

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est impliquée depuis plusieurs années dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de l'air.

En effet, dans le cadre des deux Plans de protections de l'atmosphère (PPA) adoptés avec d'autres intercommunalités de la Vallée de l'Arve, la CCPMB s'engage, par des actions concrètes, à améliorer la qualité de l'air et la santé des habitants.

Pour ce faire, la Communauté de Communes a par exemple mis en place plusieurs fonds d'aides à destination des habitants et des entreprises du territoire visant à réduire leurs émissions de polluants.

Toujours dans cet objectif d'amélioration de la qualité de l'air, la CCPMB souhaite soutenir les structures de recherche menant des études de tout type sur la qualité de l'air sur son territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent appel à projets, qui vise à faire émerger des initiatives en matière d'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air. A titre indicatif, une enveloppe globale et maximale de 70 000 € est assignée à cet appel à projets.

Objectifs :

L'objectif principal de la Communauté de Communes est de soutenir et, éventuellement, de faire émerger des projets de recherches visant en particulier à affiner la connaissance de la qualité de l'air sur son territoire.

En l'état, les connaissances sur la qualité de l'air sont nombreuses dans la Vallée de l'Arve. Des recherches ont déjà été menées et les actions du second Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) répondent à un bilan concerté entre les différents acteurs du territoire.

Les mesures aujourd'hui disponibles sont néanmoins celles des stations réglementaires et sont positionnées en fond de la vallée. Il n'est pas possible de connaître la qualité de l'air en temps réel sur les côteaux de notre vallée ou dans les villages en moyenne montagne et dans les vallées secondaires qui peuvent présenter des aérologies différentes. Seule la modélisation permet d'estimer cette qualité de l'air.

En particulier, l'amélioration de la connaissance locale de la qualité de l'air respirée par les habitants supposerait notamment d'affiner les mesures en temps réel et notamment à différentes altitudes. Si des modélisations existent, ces dernières ne permettent toutefois pas de retranscrire des phénomènes complexes sur la qualité de l'air comme notamment les inversions de températures dans les vallées.

La CCPMB porte ainsi une attention toute particulière aux nouvelles recherches initiées et menées à l'échelle locale tendant à compléter les données scientifiques disponibles sur les niveaux de polluants atmosphériques en différentes localisations du territoire de la CCPMB, à la fois en période de pics de pollution mais également sur les niveaux de fonds rencontrés toute l'année.

Afin de soutenir ces recherches, et éventuellement de faire émerger de nouvelles initiatives dans ce domaine, la CCPMB entend donc soutenir financièrement, via le versement de subventions, les porteurs de projets susceptibles de participer à l'atteinte des objectifs susmentionnés.

Modalités de participation

Structures éligibles

Cet appel à projets s'adresse à toute structure (laboratoires, universités, associations, entreprises, etc.) agissant dans le cadre de la recherche sur la qualité de l'air.

Pluralités de projets

Le nombre de projets susceptibles de bénéficier d'une subvention sera fonction de leur nature, de leur complémentarité et de leur évaluation par le jury.

Projets éligibles

Le présent appel à projets vise tous les projets qui œuvrent dans le cadre de la recherche sur l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de la CCPMB en accord avec les objectifs précédemment exposés.

La Communauté prendra en compte la qualification de l'équipe et l'adéquation entre le budget global de la structure et des moyens mis en œuvre. Les projets devront être mis en œuvre dans un délai raisonnable.

La Communauté rappelle qu'elle n'est pas tenue d'attribuer de subvention si elle estime qu'aucun projet ne s'inscrit dans les objectifs susvisés.

Montant des subventions allouées

La CCPMB s'est fixée une enveloppe globale de 70 000 € pour l'ensemble des subventions qui seront accordées.

Cette somme constitue une enveloppe globale déconnectée du coût des projets.

La ou les subventions allouées dépendront du nombre de projets sélectionnés.

Toute subvention accordée, quelle qu'en soit le montant, fera l'objet d'une convention de subventionnement.

Modalités de sélections

Les subventions seront attribuées à la suite de l'évaluation par un jury des projets présentés.

Une pré-sélection sera effectuée en vue d'un entretien obligatoire au cours duquel les porteurs de projet seront invités, durant une quinzaine de minutes, à présenter leur projet, leur structure ainsi que les motifs de leur demande de subvention.

Cette présentation sera suivie d'un échange avec le jury d'une quinzaine de minutes

Date de remise des demandes de subvention

Le dossier complet devra être envoyé par mail à environnement@ccpmb.fr avant le **lundi 3 octobre 2022 à 17h.**

Dossier de demande

Un dossier de demande de subvention doit être constitué. Il doit *a minima* contenir les pièces suivantes :

Pour tous les candidats :

- Un courrier officiel de demande de subvention adressé au Président de la CCPMB ;
- La fiche d'identification des candidats (**Annexe 1**) ;
- Un document de présentation du projet ;
- Un Budget prévisionnel et un calendrier du projet.

Pour les associations :

- Le formulaire Cerfa n° N°12156*06 (**Annexe 2**)
- Le projet de contrat d'engagement Républicain signé (**Annexe 3**)